Image not found or type unknown

Travailler sans être payé

Par **Bael lydia**, le **13/05/2017** à **13:45**

Bonjours à tous, j'aurais quelques questions à vous poser. Je suis actuellement égérie d'une marque de maquillage, mais voilà j'ai reçu le contrat et c'est marqué que je serais "payé" en maquillage. Est-ce que c'est légal ? Il y a aussi marqué que j'aurai un statut de non-cadre, qu'est ce que c'est ? J'ai que 18ans et je m'y connais pas vraiment merci

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés